

« Si un jour on te reproche que ton travail n'est pas un travail de professionnel, dis-toi bien que l'Arche de Noé a été construite par des amateurs et le Titanic par des professionnels »

LE PETIT HÉMI-LIEN 2020 « 24ème année »

Mensuel, annonceur de l'asbl G.E.H (Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques) : 4-595970-84

N°03/2020 (mars)

agrégation postale P 401132 Bureau de dépôt : 1390 Grez-Doiceau

SIÈGE SOCIAL : 27, rue de l'Église St Pierre ♦ B. 1390 GREZ-DOICEAU

E-Mail : g.e.h@scarlet.be

☎ : 010 /81.68.46 (Mer. & Ven. après-midi de préf.) ♦ Banque : compte IBAN : BE48 1149 0592 1427

Antennes :

1- CHARLEROI ET REGION : Rue de la Dîme, 26 - 6120 NALINNES ☎ 071/21.68.28

2- LIEGE ET REGION : Rue Nicolas Lenoir, 83 - 4340 Villers-l'Évêque ☎ 04/257.65.56

3- MONS ET REGION : Rue A. Charrettes, 72 - 7390 QUAREGNON ☎ 065/88.51.24

4- OTTIGNIES : Clos A. Sax, 3, - 1342 LIMELETTE ☎ 10/40.24.42

5- WAVRE ET REGION : Av. Félix Lacourt, 130 - 1390 Grez-Doiceau ☎ 010/22.29.34

6- NAMUR ET REGION : Ch. de Dinant, 343/6 - 5000 NAMUR ☎ 081/22.47.59

7- NIVELLES ET REGION : Rue Aux Cailloux, 55 - 1401 BAULERS ☎ 067/21.79.05

8- ARLON ET REGION : Rue Norulle, 4 - 6700 TINTIGNY ☎ 063/44.46.79

9- BRUXELLES : Av de la Basilique, 1/9 - 1082 BERCHEM-ST-AGATHE ☎ 02/465.66.20

Chers amis,

- Notre **230ème** rencontre aura lieu le **jeudi 26 mars 2020 à 14heures**, à la salle Dupont du Monastère de Clerlande. Cette réunion sera animée par la société **G-MEDI**, qui vend du matériel médical et paramédical dans ses magasins dédiés à votre santé et votre bien-être: Produits pour la mobilité, bandagisterie, orthopédie, confort chez soi et ailleurs. Les **solutions pour "pied tombant"** seront présentées, en plus de quoi vous pourrez, **ce 26 mars** aussi découvrir et essayer beaucoup de produits intéressants ou préciser vos besoins personnels. Siège central : 55, rue de Pepinster 4800 Verviers – Ensival tél : 087/33.80. 90 Mail : info@gmedi.be

Infos GEH

- **Merci** aux nombreux d'entre vous qui ont réglé leur cotisation de 2020. Nous rappelons que tout versement de 40€ vous octroie, en plus d'être en règle, une déductibilité fiscale.

- **Inscrivez** déjà dans votre agenda la date du **jeudi 28 mai** pour notre visite en autocar de la magnifique **exposition Toutankhamon** à Liège Guillemins. Dîner en route. Nous ne voulions ainsi manquer de vous offrir l'opportunité de faire cette très belle découverte. Les infos plus précises suivront très bientôt.

- **Important** à savoir: pour tout problème, physique ou matériel survenu dans le cadre d'une activité proposée par le GEH, vous êtes couvert par une assurance contractée par l'asbl.

Infos générales

- **Prescription électronique**: votre médecin, médecin spécialisé ou dentiste peut vous prescrire des médicaments par voie électronique. La prescription doit être exécutée dans les 3 mois.

Les médecins peuvent choisir de raccourcir ou d'allonger **jusqu'à un an maximum** le délai. La date ultime de validité figure clairement sur la prescription (test santé 12/2019-01/2020)

- **La protection extrajudiciaire** est une mesure qui ne nécessite pas l'intervention d'un juge. Elle vise à permettre à la personne protégée de **décider elle-même, autant que possible**, de la manière dont ses biens doivent être gérés et dont ses droits personnels doivent être exercés à partir du moment où elle n'est plus en mesure de le faire seule. Pour ce faire, la personne protégée donne une **procuration** (mandat) à une ou plusieurs personnes en qui elle a confiance (le ou les mandataires) pour qu'elles posent certains actes ou l'ensemble de ces actes à sa place. Elle doit donner ce mandat quand elle est encore **capable** de le faire elle-même.

Depuis le 1er mars 2019, la protection extrajudiciaire s'applique tant à la gestion **des droits personnels** qu'à celle **des biens**. La personne peut aussi profiter de l'occasion pour désigner une personne de confiance ou un représentant dans le cadre des droits du patient.

Le mandant (= la personne qui donne la procuration) reste **capable** de tout faire lui-même. Une surveillance du mandataire peut être organisée selon la situation. La loi prévoit si nécessaire une procédure de sonnette d'alarme accessible à tous auprès du juge de paix, avec pour éventuelle conséquence le placement de la personne sous protection judiciaire (magazine handyalogue)

- **Après** une lésion cérébrale, impliquant parfois une diminution des capacités fonctionnelles, un avis médical impose souvent de procéder à l'évaluation de votre aptitude à la conduite. Les compétences du **Cara** (Centre d'Aptitude à la Conduite et d'Adaptation des Véhicules) ont été régionalisées. En Wallonie, **le Département d'Aptitude à la Conduite**

(DAC) a donc vu le jour. La naissance de ce nouveau service est l'occasion pour le **Ressort** (Centre Ressources Lésion cérébrale) d'organiser une séance d'information sur les réglementations en vigueur et les démarches à effectuer, à la suite d'une lésion cérébrale:

-**Virginie Pirotte**, la directrice du **DAC** viendra présenter ses missions et détaillera le parcours d'une personne cérébrolésée devant faire appel à son service.

- **Charlotte Van Parys**, Service Aide matérielle **du BR de l'AVIQ** à d'Ottignies, viendra, elle, répondre aux questions concernant les adaptations de véhicules et des aides financières proposées par l'AVIQ. Cette séance d'information s'adresse à toute personne concernée par le DAC ou désireuse de s'informer. **Quand : 10 mars à 14h. Où : Atrium57** – rue du Moulin 57, 5030 **Gembloux**
Participation : 5 euros. Infos et inscriptions: **081/61.10.78 – marine.sprumont@leressort.be**

- **Premiers résultats du plan d'action du DG Personnes Handicapées** émanant du SPF Sécurité Sociale : une meilleure accessibilité et un traitement plus rapide des dossiers", telle est la conclusion de l'organisme émanant du SPF Sécurité Sociale. En 2019, la DG Personnes handicapées a travaillé sur un plan d'action visant à améliorer la qualité de ses services. De bons résultats ont déjà été obtenus l'année dernière. Après une évaluation générale de ce plan d'action, une mise à jour suivra plus tard dans l'année.

-Le recrutement de 21 calltakers a permis d'améliorer l'accessibilité téléphonique. C'est ainsi que **85%** des demandes relatives aux allocations sont maintenant traitées et finalisées dans les 6 mois,

-**75%** des demandes relatives aux cartes de stationnement sont maintenant traitées et finalisées dans les 3 mois –

-**96%** des appels téléphoniques sont répondus immédiatement, tandis qu'auparavant c'était le cas uniquement pour 30% des appels.

La DG affirme: "*En 2020, vous pourrez suivre les mises à jour mensuelles des chiffres clés de nos prestations de service via notre site web. Vous y trouverez des informations sur les délais de traitement des dossiers, l'accessibilité*

téléphonique, les délais de traitement des formulaires de contact et le flux entrant de nouveaux dossiers".
(Newsletter Autonomia)



Humour

- **U**ne vieille demoiselle se présente chez un notaire pour enregistrer l'acte d'achat de sa maison récemment acquise. Le notaire l'invite à s'installer, appelle son clerc, et lui demande textuellement :

« Veuillez, s'il vous plait, ouvrir la chemise de mademoiselle, examiner son affaire, et si les règles ne s'y opposent pas, faites une décharge pour qu'elle entre en jouissance immédiate ! »

On n'a toujours pas rattrapé la vieille fille !!!

Pour moi, elle n'aurait pas dû fuir, elle aurait dû essayer de tirer les choses au clerc

- **D**ans une classe de CM2, l'instituteur donne un cours sur la faune africaine.

Il dit : Le lion est le roi des animaux. Il ne craint qu'un seul animal. Lequel ?

Un petit garçon lève le doigt et répond : La lionne.

- **P**ourquoi les pêcheurs sont-ils minces ? Parce qu'ils surveillent leur ligne

- **N**e pas confondre ivre de bonheur et ivre de bonne heure

Les anniversaires GEH

-**P**armi ceux dont nous connaissons la date de naissance, en ce mois **de mars** nous penserons : le **1** à Jean-Luc BOUCHEZ, le **3** à Claude SIMON, Véronique GUILAUME, et Christine MORIAME, le **4** à Michel GOFFINET, le **9** à Patricia HEITZ, le **12** à Jean GIARD, le **20** en mémoire de Stéphanie DEMORTIER, le **26** à Aurélie PETTIAUX, et le **29** à Maurice DEMORTIER

Même, et surtout, s'il leur est impossible de nous rejoindre, ils recevront comme d'habitude une petite attention du GEH par l'entremise de nos amis Marie-Jeanne et Jean-Claude ALSTEEN (081/21.21.90)

Si vous ne figurez pas encore dans notre liste, rien de plus facile ! Vérifiez et communiquez-nous votre date de naissance, par coup de fil ou courriel. Nous y apporterons toute la discrétion voulue. Nous savons que vous appréciez à chaque fois cette petite attention GEH.

Cotisation de 20.00 € au compte GEH BE 48114905921427 Exonération pour tout don de 40.00 € minimum

Prochaine réunion le jeudi 23 avril 2020 à la salle Dupont du Monastère de Clerlande N'oubliez pas de le noter sans attendre dans votre agenda.